



COORDINATION SYNDICALE CGT DES SERVICES PUBLICS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03
Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : csdsp69@wanadoo.fr

Monsieur Le Président du Centre de Gestion
Du Rhône et de la Métropole de Lyon
9 allée Alban Vistel
Sainte Foy- Lès-Lyon

A Lyon, le 25 mars 2020

Monsieur le Président,

Suite à la déclaration du Président de la République du 16 mars 2020, prononçant de nouvelles mesures pour réduire les contacts et les déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire, nous vous avons adressé par mail le constat à la CGT qu'un certain nombre de collectivités territoriales n'ont pas pris la mesure de l'enjeu national de santé publique auquel nous sommes confrontés.

Aujourd'hui, le 25 mars 2020, nous constatons encore qu'un certain nombre de collectivités maintiennent leurs agents en activité dans des services non essentiels, et dont certains sont accessibles au public. Des consignes sanitaires qui ne sont pas appliquées de façon homogène selon le territoire, les structures et les agents.

Ainsi nous avons relevé :

Des accueils du public maintenus normalement, alors que beaucoup ont mis en place des créneaux horaires d'accueil téléphonique uniquement pour répondre aux interrogations de la population.

Des agents techniques toujours en service pour des missions non essentielles.

Un manque de moyens et de matériels pour les agents et les résidents de structures d'accueil EPHAD, pour les résidences de personnes âgées en autonomie, pour les aides à domicile, pour les ATSEMS et pour les animateurs.

Or, que constatons-nous dans de trop nombreuses collectivités locales du CDG69 ?

Pas de CHSCT extraordinaire, pas de Plan de Continuité de l'Activité, pas de cellule de crise associant élus, directions, responsables de services, représentants du personnel au CT et au CHSCT.

La crise sanitaire que nous traversons démontre à quel point la nation a besoin de CHSCT renforcés, aptes à exercer leurs missions de proposition, d'évaluation, de contrôle et de bilan de l'action publique.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire une communication au nom du CHSCT auprès des collectivités qui en dépendent, qu'une telle urgence sanitaire demande une rigueur exemplaire dans le maintien uniquement et de manière réduite des services essentiels à la population, et que l'ensemble des collectivités du département assurent la sécurité et la santé des agents dont elles ont la charge, soit environ 4 000 agents pour notre CHSCT, qu'ils soient titulaires, stagiaires de la fonction publique, contractuels, ou stagiaires des écoles accueillis en ce moment par les collectivités.

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens d'information et de communication aux représentants du personnel du CT CHSCT du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et à tous les membres du CT CHCST afin qu'ils puissent exercer leurs missions.

Pour que tous ensemble nous puissions contribuer efficacement à la lutte contre le COVID-19.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président, nos respectueuses salutations.

Pour la CSD du Rhône
et de la Métropole :
Philippe Garcia



Réf. : envoi par mail le 25 mars 2020

Copie : Préfecture du Rhône et de la Métropole de Lyon

Copie : Fédération CGT des Services Publics et Union Départementale